

BARCHON • PROJET DE CRÈCHE

Un appel d'offres cousu de fil blanc

Un recours est déposé pour contraindre la commune de Blegny à monter un dossier exempt de toute illégalité.

La commune de Blegny ambitionne de créer une nouvelle crèche de 28 lits à Barchon. Un projet parfaitement louable en raison du manque cruel de places dans le secteur de la petite enfance. Toutefois, la commune de Blegny a interverti plusieurs étapes cruciales dans la procédure visant à désigner l'exploitant de la future crèche. L'appel à projets lancé ce 31 août ne semble être prévu que pour la bonne forme, alors que la commune avait déjà choisi et même annoncé son futur contractant. COCOON Groupe, et singulièrement l'ASBL ARC Services de Blegny, déplorent que la procédure soit ainsi entachée d'une irrégularité. Un recours en annulation a été déposé ce 27 septembre.

Qu'est-ce qui cloche dans la procédure initiée par la commune de Blegny dans la perspective de l'ouverture d'une nouvelle crèche de 28 lits à Barchon ? Le dossier a été monté à l'envers.

Tout d'abord, il n'y a pas eu de marché public pour désigner le porteur de projet avant l'introduction de la demande de subsides dans le cadre du Plan Cigogne. Donc pas de mise en concurrence. En effet, le 14 juillet dernier, le bourgmestre Arnaud Garsou déclarait explicitement dans la presse que la commune « *devrait finaliser un accord avec l'AIGS pour créer une crèche à cet endroit* ». Ou plus précisément avec le CFEF, une ASBL de l'AGIS qui exploite déjà une crèche à Herstal.

Cerise sur le gâteau : cette ASBL se serait vu octroyer des subsides pour l'ouverture de nouveaux lits dans le cadre du Plan Cigogne sans disposer d'un droit réel de propriété. Et donc sans satisfaire à l'une des conditions d'octroi de ce subside.

Choix de l'opérateur avant l'appel d'offres

« *Il y a eu une erreur de procédure. Nous avons omis une étape importante* », reconnaissait le bourgmestre Arnaud Garsou deux mois plus tard dans les médias, confirmant avoir procédé à l'envers en annonçant le nom de l'ASBL désignée avant même le lancement de l'appel d'offres.

S'agissant d'une thématique cruciale pour de nombreux jeunes parents à Blegny comme ailleurs, COCOON Groupe s'étonne de la légèreté avec laquelle ce dossier a été traité par la commune :

« *En agissant ainsi, les autorités communales mettent clairement en péril ce projet de crèche, alors que les besoins en la matière ne sont plus à démontrer* », déplore Joël André, administrateur de COCOON Groupe. *Cette procédure doit être revue.* »

LIGNE DU TEMPS

> **2020** : Dans le cadre du permis d'urbanisme octroyé à « Habitat Construction Herstal » pour la construction d'un complexe immobilier rue du Lieutenant Jungling à Barchon, la commune de Blegny négocie avec le promoteur la cession d'une partie du rez-de-chaussée.

> **Fin 2022** : Le CFEF (« Centre de Formation et d'éducation familiales »), l'une des ASBL de l'AIGS (« Association Interrégionale de Guidance et de Santé »), reçoit des subsides de la Région wallonne pour développer une nouvelle crèche de 28 lits, dans le cadre du dernier plan Cigogne.

> **Juillet 2023** : Le bourgmestre Arnaud Garsou annonce dans la presse (La Meuse du 14/07/23) que la commune devrait finaliser un accord avec l'AIGS pour ouvrir une crèche à cet endroit au printemps 2024.

> **Aout 2023** : Le conseil communal de Blegny marque son accord sur le principe de céder un droit d'emphytéose et lance un appel d'offres « avec publicité et mise en concurrence » en vue de désigner le porteur de projet.

> **Septembre 2023** : Le bourgmestre Arnaud Garsou le reconnaît dans la presse (La DH du 09/09/23) : « *Il y a eu une erreur de procédure. Nous avons omis une étape importante.* »

Ce 31 août, plusieurs semaines après avoir évoqué publiquement le nom de son futur contractant, la commune de Blegny tentait in extremis de sauver la mise en lançant un appel d'offres avec publicité et mise en concurrence.

« Le bourgmestre semble considérer que l'appel d'offres du 31 août permettrait de remédier à l'irrégularité de la procédure qu'il a lui-même reconnue publiquement. Cependant, il n'en est rien, met en garde Joël André. Cette procédure ne semble être prévue que pour la bonne forme alors que la commune avait déjà choisi et même annoncé son futur contractant. »

En prime, les conditions de cession du droit d'emphytéose sont rédigées d'une manière telle que seul le CFEF peut y répondre. Il est notamment prévu comme condition que *« l'emphytéote devra appliquer la tarification ONE dans le cadre de l'exploitation de la crèche »*. Or, les possibilités d'ouverture de lits sont clôturées dans le dernier Plan Cigogne de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En pratique : satisfaire à ces conditions suppose de bénéficier des subsides qu'a obtenus le CFEF arguant d'un droit de propriété dont il ne jouissait pas.

Et comme si cela ne suffisait pas, les candidats avaient un mois pour soumissionner (du 1er septembre au 2 octobre). Un délai extrêmement court.

Recours en annulation

Particulièrement intéressés de pouvoir offrir de tels services au sein de la commune de Blegny, COCOON Groupe et l'ASBL ARC-Services ne peuvent actuellement pas soumettre de candidature. Tout comme d'autres opérateurs du secteur, d'ailleurs.

Pourtant, l'expertise de l'ASBL ARC Services n'est plus à démontrer. Si le CFEF gère une crèche à Herstal, ARC Services est extrêmement active à Blegny depuis 30 ans dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. L'ASBL a développé pas moins de 8 structures collectives, ainsi que 31 structures individuelles.

« Nous apprécions l'intérêt du pouvoir communal pour la petite enfance. Et nous serions heureux de participer à la gestion d'une crèche, dont l'installation est facilitée par le pouvoir communal », précise Joël André. *« Si la procédure avait été légale, nous aurions soumissionné, comme nous l'avons fait en obtenant deux ouvertures de crèches de 49 lits, en collaboration avec la ville de Verviers et la commune de Fléron dans le cadre du dernier Plan Cigogne. Mais pour des raisons que nous ignorons, le pouvoir communal et l'ASBL favorisée ont malheureusement interverti les étapes à suivre de la procédure pour écarter toute autre proposition. »*

Résultat : l'ouverture d'une crèche par le CFEF sur le territoire de la commune de Blegny demeurerait entachée d'une irrégularité.

C'est pourquoi l'ASBL ARC Services a adressé un recours à l'autorité de tutelle, à savoir le Gouvernement wallon et le ministre des Pouvoirs Locaux, Christophe Collignon. Lequel prendra en principe sa décision dans les 30 jours.

« Nous demandons d'annuler la délibération du Conseil communal de Blegny du 31 août, ainsi que l'éventuelle décision ultérieure de conclure le contrat d'emphytéose avec le CFEF », conclut Joël André.

La commune de Blegny pourrait donc être contrainte, cette fois, de faire les choses dans l'ordre.

CONTACTS PRESSE

Joël André, administrateur : +32 (0)470 42 16 46 • joel.andre@outlook.be

Cocoon Groupe • Rue Lieutenant Jungling, 2 B-4671 Barchon • Rue de la Station, 25a B-4670 Blegny • www.cocoongroupe.be